

CONCOURS PROFESSEUR DES ÉCOLES

ADMISSION

M1 • M2

CRPE

2023  
2024

# PRÉPARER LES MISES EN SITUATION

Connaissance du système éducatif

30 questions



d'autoévaluation assorties  
d'un parcours de révisions

Tous les savoirs pour enseigner



Toutes les problématiques  
du métier

14 mises en situation  
dont 2 sujets 2022



La méthode et les conseils  
des formateurs



**OFFERT**  
en ligne

- Le guide du concours
- 50 QCM interactifs

M. Loison (dir.)  
D. Dubois (coord.)  
V. Bouquillon  
I. Pasquier

**N°1** Vuibert  
DES CONCOURS



CONCOURS PROFESSEUR DES ÉCOLES

ADMISSION

M1 • M2

CRPE  
2023  
2024

# PRÉPARER LES MISES EN SITUATION

**Connaissance du système éducatif**

**Ouvrage dirigé par Marc Loison**

Docteur en histoire de l'éducation et sciences de l'éducation, maître de conférences honoraire en histoire contemporaine de l'université d'Artois, ancien conseiller pédagogique chargé de mission académique pour l'éducation prioritaire, ancien président de jury CRPE

**Coordonné par Danièle Dubois**

Professeure agrégée de lettres modernes co-responsable de la formation continue, INSPÉ Lille Hauts-de-France

**Valérie Bouquillon**

Conseillère pédagogique départementale en maternelle, inspection académique du Pas-de-Calais, membre du jury académique CRPE

**Isabelle Pasquier**

Professeure certifiée de lettres modernes, ancienne responsable pédagogique de site IUFM ayant fait fonction d'inspectrice de l'Éducation nationale

Avec la collaboration d'**Aline Merlot** et d'**Ève Santhune**

Conseillères pédagogiques départementales

**Vuibert**

# Ressources numériques pour réussir le CRPE

Téléchargez :

- le guide du concours ;
- 50 QCM interactifs.



ou [www.Vuibert.fr/site/213980](http://www.Vuibert.fr/site/213980)

ISBN : 978-2-311-21398-0

Conception et réalisation de la couverture : Delphine d'Inguibert et Valérie Goussot /  
Caroline Joubert (Atelier du livre) / Séverine Tanguy

Conception de l'intérieur : Bleu T / Caroline Joubert (Atelier du livre)

Composition : SCM, Toulouse



La loi du 11 mars 1957 n'autorisant aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Le « photocopillage », c'est l'usage abusif et collectif de la photocopie sans autorisation des auteurs et des éditeurs. Largement répandu dans les établissements d'enseignement, le « photocopillage » menace l'avenir du livre, car il met en danger son équilibre économique. Il prive les auteurs d'une juste rémunération. En dehors de l'usage privé du copiste, toute reproduction totale ou partielle de cet ouvrage est interdite. Des photocopies payantes peuvent être réalisées avec l'accord de l'éditeur.

S'adresser au Centre français d'exploitation du droit de copie : 20, rue des Grands-Augustins, F-75006 Paris. Tél. : 01 44 07 47 70

© Vuibert – août 2022 – 5, allée de la 2<sup>e</sup> DB – 75015 Paris

Site Internet : <http://www.vuibert.fr>

# Sommaire

<b>Avant-propos</b> .....	<b>7</b>
<b>Mode d'emploi</b> .....	<b>9</b>
<b>QCM d'autoévaluation</b> .....	<b>11</b>

## PARTIE 1 / CONNAISSANCE DU SYSTÈME ÉDUCATIF

### 1 Connaître l'histoire de l'école primaire française

<b>Autoévaluation</b> .....	<b>20</b>
<b>Cours</b> .....	<b>21</b>
1. Émergence de l'école contemporaine.....	21
2. XIX <sup>e</sup> siècle : le siècle de l'école primaire.....	24
3. Les remises en question.....	30
4. Des maîtres aux professeurs des écoles.....	34
5. L'école du XXI <sup>e</sup> siècle, miroir des difficultés sociales et économiques .....	39
6. Dates-clés .....	43
7. Grands pédagogues et citations .....	43
<b>Entraînements</b> .....	<b>45</b>
<b>Corrigés</b> .....	<b>46</b>

### 2 Se situer dans les différentes dimensions du système éducatif

<b>Autoévaluation</b> .....	<b>50</b>
<b>Cours</b> .....	<b>51</b>
1. Enjeux des politiques éducatives.....	52
2. Fonctionnement de l'école primaire.....	55
3. École, protection et prévention .....	60
4. Équipe éducative, équipe pédagogique .....	63
5. Une école ouverte sur le monde.....	67
<b>Entraînements</b> .....	<b>72</b>
<b>Corrigés</b> .....	<b>74</b>

### 3 Connaître les valeurs et exigences du service public et de la République

<b>Autoévaluation</b> .....	<b>78</b>
<b>Cours</b> .....	<b>79</b>
1. Droits et obligations des fonctionnaires .....	79
2. La laïcité à l'école.....	80
3. Éducation aux droits de l'homme .....	88
4. Lutte contre les discriminations et les stéréotypes.....	90
5. Promotion de l'égalité filles-garçons.....	92
<b>Entraînements</b> .....	<b>95</b>
<b>Corrigés</b> .....	<b>97</b>

# PARTIE 2 / SE PROJETER DANS LE MÉTIER DE PROFESSEUR DES ÉCOLES : 10 THÉMATIQUES

## 1 Penser la gestion de l'hétérogénéité

<b>Autoévaluation</b> .....	<b>101</b>
<b>Cours</b> .....	<b>103</b>
1. Différences de milieux.....	103
2. L'illettrisme.....	106
3. Les différents profils d'apprentissage.....	106
4. Théories de l'apprentissage et démarches.....	109
5. Différencier quoi ? Et comment ? .....	110
6. Prendre appui sur le numérique .....	112
<b>Entraînements</b> .....	<b>113</b>
<b>Corrigés</b> .....	<b>114</b>

## 2 Sécuriser le parcours de l'élève

<b>Autoévaluation</b> .....	<b>117</b>
<b>Cours</b> .....	<b>118</b>
1. Socle commun et cycles d'apprentissage.....	118
2. Apprentissages et évaluations par compétences.....	122
3. L'enseignement explicite.....	125
4. Accrochage et prévention du décrochage .....	128
<b>Entraînements</b> .....	<b>129</b>
<b>Corrigés</b> .....	<b>130</b>

## 3 Percevoir les enjeux de l'école maternelle

<b>Autoévaluation</b> .....	<b>132</b>
<b>Cours</b> .....	<b>133</b>
1. Enjeux du programme de l'école maternelle .....	133
2. La première scolarisation de l'enfant .....	136
<b>Entraînements</b> .....	<b>139</b>
<b>Corrigés</b> .....	<b>140</b>

## 4 Percevoir les enjeux du cycle 3

<b>Autoévaluation</b> .....	<b>142</b>
<b>Cours</b> .....	<b>143</b>
1. L'élève de cycle 3 et les attentes des programmes : un profil spécifique entre le cycle 2 et le cycle 4.....	143
2. La continuité école/collège.....	144
3. Des APC à l'AP : des dispositifs communs ?.....	145
<b>Entraînements</b> .....	<b>147</b>
<b>Corrigés</b> .....	<b>148</b>

## 5 Rendre l'école bienveillante

<b>Autoévaluation</b> .....	<b>150</b>
<b>Cours</b> .....	<b>152</b>
1. Une école bienveillante .....	152
2. Juste : équité scolaire dans la classe .....	153
3. Ambitieuse pour chacun : la mise en place de l'évaluation positive .....	153
4. Une école inclusive, notamment pour les élèves à besoins éducatifs particuliers.....	156
<b>Entraînements</b> .....	<b>160</b>
<b>Corrigés</b> .....	<b>161</b>

## 6 Agir sur le climat scolaire

<b>Autoévaluation</b> .....	<b>164</b>
<b>Cours</b> .....	<b>166</b>
1. Définir les violences scolaires.....	166
2. Un type de violence particulier : le harcèlement .....	169
3. Agir sur le climat scolaire .....	175
<b>Entraînements</b> .....	<b>179</b>
<b>Corrigés</b> .....	<b>180</b>

## 7 Travailler en équipe

<b>Autoévaluation</b> .....	<b>183</b>
<b>Cours</b> .....	<b>185</b>
1. Travailler ensemble au service des apprentissages des élèves.....	185
2. Travailler en équipe pour faciliter le suivi.....	188
3. Rythmes scolaires et temps d'activités périscolaires .....	190
4. Les projets en partenariat .....	192
<b>Entraînements</b> .....	<b>193</b>
<b>Corrigés</b> .....	<b>194</b>

## 8 Favoriser les relations école/famille

<b>Autoévaluation</b> .....	<b>198</b>
<b>Cours</b> .....	<b>199</b>
1. Du parent au parent d'élève.....	199
2. Ce que nous apprennent les neurosciences émotionnelles et affectives .....	200
3. Dispositifs et outils favorisant la relation .....	202
4. Outils et gestes associés facilitant la communication.....	204
<b>Entraînements</b> .....	<b>208</b>
<b>Corrigés</b> .....	<b>209</b>

## 9 Assoir son autorité

<b>Autoévaluation</b> .....	<b>212</b>
<b>Cours</b> .....	<b>213</b>
1. Autorité ou autorités ? .....	213
2. Les leviers dans la classe .....	215
3. Sanctions et punitions.....	216

<b>Entraînements</b> .....	<b>219</b>
<b>Corrigés</b> .....	<b>220</b>
<b>10 Mettre en œuvre les parcours durant la scolarité de l'élève</b>	
<b>Autoévaluation</b> .....	<b>223</b>
<b>Cours</b> .....	<b>224</b>
1. Des incontournables .....	224
2. Le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) .....	225
3. Le parcours citoyen .....	230
4. Le parcours éducatif de santé (PES).....	231
5. Assurer l'égalité des chances des filles et des garçons à l'école .....	233
<b>Entraînements</b> .....	<b>234</b>
<b>Corrigés</b> .....	<b>235</b>

## PARTIE 3 / MÉTHODE ET ENTRAÎNEMENTS

### 1 Méthode

1. Première partie (présentation du candidat et échange avec le jury) .....	240
2. Deuxième partie (mises en situation professionnelle).....	241
3. Exemples de situations (liste non exhaustive) .....	242
4. Conseils aux candidats.....	243

### 2 Analyser des situations professionnelles

1. Thèmes et compétences abordés .....	244
2. 10 mises en situation professionnelle.....	245
<b>Corrigés</b> .....	<b>247</b>

## PARTIE 4 / SUJETS CORRIGÉS

### 1 S'entraîner avec des sujets blancs corrigés

1. Première simulation : la prise en charge du jeune enfant .....	254
2. Seconde simulation : la lutte contre les discriminations.....	255
<b>Corrigés</b> .....	<b>258</b>

### 2 S'entraîner avec des sujets d'annales 2022 corrigés

1. Sujet proposé pour la session 2022 dans l'académie d'Aix-Marseille (groupement 2).....	271
2. Sujet proposé pour la session 2022 dans l'académie de Grenoble (groupement 2).....	274

<b>Index</b> .....	<b>277</b>
--------------------	------------

# Avant-propos

Depuis quelques années, de manière récurrente, il est indiqué dans les rapports de jury CRPE que l'on attend des candidats qu'ils manifestent leur **engagement dans la construction des compétences professionnelles** telles qu'elles sont définies dans le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013).

L'arrêté du 25 janvier 2021, relatif à la réforme du CRPE, indique clairement qu'une **dimension fortement professionnalisante** est désormais dévolue aux épreuves écrites et orales d'admissibilité et d'admission : épreuve d'application (construction et analyse de démarches d'apprentissage en sciences et technologie ; histoire, géographie et EMC ; arts) ; conception et animation d'une séance d'enseignement en français et en mathématiques ; analyse et échange à propos de deux mises en situation professionnelle portant sur l'enseignement et la vie scolaire ; élaboration d'une proposition de situation d'apprentissage en EPS.

Au regard de ce constat, nous avons opéré plusieurs choix éditoriaux qui se caractérisent par leur originalité, mais aussi et surtout leur volonté de répondre aux réels besoins des candidats.

Tout d'abord, par le biais d'éléments historiques, sociologiques, institutionnels et pédagogiques **contextualisant des cas concrets de vie scolaire et d'enseignement à analyser**, le choix a été fait de veiller prioritairement à la **construction chez le candidat des principales compétences professionnelles** (C1, C2, C3, C4, C6, C10, C11, C12, C13) susceptibles de l'aider à appréhender les deux mises en situation professionnelle qui lui seront proposées par le jury lors de l'entretien.

Ainsi, au titre de la projection dans le métier de professeur des écoles,  **dix situations concrètes d'enseignement ou de vie scolaire** sont proposées afin d'évaluer la **capacité de jugement** du candidat ainsi que sa maîtrise des **droits et obligations des fonctionnaires**, des **exigences du service public de l'éducation** et des **valeurs de la République**, conformément à la note de commentaire du MEN du 6 décembre 2021 (<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid159421/epreuve-entretien-avec-jury.html>).

Par ailleurs, ce manuel propose quelques outils innovants, qui viendront compléter et structurer la préparation au CRPE, à savoir :

- un **mode d'emploi visuel** pour vous orienter dans le manuel ;
- un **test d'autoévaluation générale** en début d'ouvrage portant sur l'histoire de l'école primaire, les différentes dimensions du système éducatif, les valeurs et exigences du service public et de la République ;
- un **programme de révisions** personnalisé faisant suite à cette évaluation générale ;
- **10 thématiques professionnelles incontournables** déterminées à partir de l'analyse des rapports de jury ;

- des **autoévaluations, des applications et des entraînements** pour chaque chapitre ;
- un **index** en fin d'ouvrage pour retrouver facilement dans ce manuel toutes les **notions clés à maîtriser, régulièrement signalées dans les rapports de jury**.

Les auteurs et moi-même espérons que cet ouvrage ainsi conçu et doté de ses multiples outils méthodologiques vous permettra de vous préparer efficacement à l'épreuve d'entretien professionnel.

Sa mise en œuvre éditoriale n'aurait pas été possible sans l'aide précieuse de Laura Boisset, Anaïs Cotelle et Louise Roullier, éditrices, que je tiens ici personnellement à remercier.

**Marc Loison**

Maitre de conférences honoraire,  
docteur en histoire de l'éducation et sciences  
de l'éducation, directeur de l'ouvrage



Des corrigés détaillés pour vous autoévaluer et progresser

De nombreux entraînements pour vous exercer

2. Se situer dans les différentes dimensions du système éducatif

### ENTRAÎNEMENTS

**QUESTION 1**  
Quelles sont les politiques éducatives que l'école primaire a connues depuis une quinzaine d'années ?

**QUESTION 2**  
Quels sont les grands principes de la politique d'éducation prioritaire ?

**QUESTION 3**  
Quel facteur est le plus à l'origine de la reformation de l'école de la République ?

**QUESTION 4**  
Quels sont les principes généraux de l'éducation ?

**QUESTION 5**  
Que faut-il entendre par principe de laïcité ?

**QUESTION 6**  
Que faut-il entendre par principe de liberté ?

**QUESTION 7**  
Quand peut-on considérer qu'il y a harcèlement ?

**QUESTION 8**  
Que faire lorsque l'on est confronté à une situation d'enfant en danger ou à risque de danger ?

**QUESTION 9**  
Comment prévenir la violence ?

**QUESTION 10**  
Répondre aux QCM ci-dessous :

● L'élève a le droit de :

- a. établir et voter le règlement intérieur de l'école
- b. effectuer de la maintenance scolaire
- c. définir la pédagogie à utiliser dans les classes
- d. choisir ses matières scolaires

72

2. Se situer dans les différentes dimensions du système éducatif

### CORRIGÉS

#### APPLICATIONS ET MISES EN SITUATION

**APPLICATION 1**  
Les REP\* sont identifiés à partir d'un indice social. Ce dernier repose sur quatre paramètres :  
- le taux de catégories socio-professionnelles (CSP) défavorisées ;  
- le taux de boursiers ;  
- le taux d'élèves résidents en zone urbaine sensible ;  
- le taux d'élèves en retard à l'école en 6<sup>e</sup>.

**APPLICATION 2**  
Les PAF sont destinés pour favoriser la coordination des ressources au plus près des élèves en situation de handicap.

**APPLICATION 3**  
L'enseignement religieux ne peut être donné aux élèves inscrits dans les écoles publiques de la dehors des heures de classe. Les écoles élémentaires publiques voquent un jour par semaine en outre de dimanche afin de permettre aux parents de faire donner à leurs enfants, s'ils le désirent, l'enseignement religieux en dehors des horaires scolaires. L'enseignement doit faire preuve d'impartialité à l'égard des choix religieux de ses élèves.

**APPLICATION 4**  
En France, l'instruction est désormais obligatoire pour les filles et les garçons âgés de trois à seize ans, résidents sur le territoire français, quelle que soit leur nationalité. L'instruction est un droit de l'enfant : tout doit être mis en œuvre pour le garantir.

**APPLICATION 5**  
L'enseignant doit veiller étroitement à la surveillance des élèves dans le cadre scolaire notamment :  
- dans la classe ;  
- dans le cour de récréation ;  
- durant les sorties scolaires hors de l'école.

**APPLICATION 6**  
La santé constitue un facteur important de la réussite éducative des élèves. La promotion de la santé en milieu scolaire constitue l'un des meilleurs leviers pour améliorer le bien-être et réduire les inégalités.

74

En fin de manuel

Des sujets blancs et d'annales corrigés pour vous entraîner dans les conditions du jour J

## PARTIE 4

### Simulations d'entretien

- 1 S'entraîner avec des simulations d'entretien ..... 254
- 2 S'entraîner avec un sujet corrigé ..... 271

Un index pour vous reporter facilement aux différentes notions traitées dans l'ouvrage

### Index\*

<b>A</b>	Adaptité 13, 24, 37, 39, 48, 48, 84, 85, 114, 153, 161, 166, 176, 212, 213, 214, 215, 216, 219, 220, 221, 244, 247, 259, 266	Démocratie 221, 242	
<b>B</b>	Baccalauréat 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 202, 203, 213, 231, 256, 263, 264, 270	Devoirs 31, 36, 80, 87, 97, 211, 216, 217, 218, 221	
<b>C</b>	Concours 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 202, 203, 213, 231, 256, 263, 264, 270	Dignité 48, 86, 242, 265	
<b>D</b>	Démarche 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 202, 203, 213, 231, 256, 263, 264, 270	Discipline 27, 28, 175	
<b>E</b>	Échec 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 202, 203, 213, 231, 256, 263, 264, 270	Discrimination(s) 16, 83, 86, 88, 89, 90, 91, 145, 162, 173, 182, 255, 256, 263, 264, 266, 267, 268, 269	
<b>F</b>	Faiblesse 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 202, 203, 213, 231, 256, 263, 264, 270	Droit(s) 7, 16, 56, 58, 70, 71, 79, 87, 88, 93, 97, 153, 162, 211, 213, 216, 217, 218, 221, 242, 256, 269	
<b>G</b>	Garantie 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 202, 203, 213, 231, 256, 263, 264, 270	Éducation 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 202, 203, 213, 231, 256, 263, 264, 270	Éducation prioritaire 43, 52, 53, 54, 67, 72, 76, 81, 105, 126, 128, 129, 131, 181, 186, 187, 194, 195, 196, 203, 209, 211
<b>H</b>	Haute 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 202, 203, 213, 231, 256, 263, 264, 270	Éducation nationale (principe) 12, 15, 20, 22, 23, 45, 48	
<b>I</b>	Intégrité 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 202, 203, 213, 231, 256, 263, 264, 270	Échec scolaire 13, 15, 41, 42, 45, 49, 62, 77, 92, 104, 108, 133, 148, 167, 249, 258	
<b>J</b>	Justice 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 202, 203, 213, 231, 256, 263, 264, 270	École de la confiance 13, 36, 38, 42, 43, 45, 48, 52, 54, 76, 119, 133, 152, 155, 156, 224, 248	
<b>K</b>	Knowledge 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 202, 203, 213, 231, 256, 263, 264, 270	École inclusive 13, 43, 54, 150, 156	
<b>L</b>	Leadership 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 202, 203, 213, 231, 256, 263, 264, 270	Éducation prioritaire (principe) 12, 15, 20, 22, 23, 45, 48	
<b>M</b>	Motivation 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 7		

# QCM d'autoévaluation

**Pour certaines questions, il peut y avoir plusieurs bonnes réponses.**

❶ L'idée d'éducation nationale apparait :

- a. au XVIII<sup>e</sup> siècle
- b. au XIX<sup>e</sup> siècle
- c. au XX<sup>e</sup> siècle
- d. sous l'Ancien Régime

❷ L'école maternelle n'est plus identifiée comme un établissement d'instruction mais comme une maison d'éducation maternelle grâce à :

- a. Marie Pape-Carpantier
- b. Pauline Kergomard
- c. Ferdinand Buisson
- d. Jules Ferry

❸ La mise en place des zones d'éducation prioritaires en France date de :

- a. 1982
- b. 1975
- c. 1963
- d. 2014

❹ Le collège unique est instauré par :

- a. Jean-Marie Berthoin
- b. Michel Debré
- c. Alain Savary
- d. René Haby

❺ Être polyvalent, c'est :

- a. tout savoir
- b. savoir un peu de tout
- c. savoir enseigner toutes les matières d'une manière liée
- d. enseigner de manière interdisciplinaire

❻ Le fonctionnaire est au service :

- a. de l'intérêt général
- b. du bien public
- c. de la République
- d. du gouvernement

❼ Le conseil d'école :

- a. adopte le projet d'école
- b. fait le point sur la progression des élèves
- c. s'occupe de la restauration scolaire
- d. choisit les manuels scolaires

❽ Les Rased rassemblent :

- a. des parents
- b. des psychologues scolaires
- c. des intervenants extérieurs
- d. des professeurs des écoles spécialisés

❾ Enseigner de manière laïque, c'est :

- a. contredire les croyances religieuses de ses élèves
- b. respecter les croyances religieuses de ses élèves
- c. travailler à écarter les ignorances et les illusions
- d. apprendre aux élèves tout ce qu'il est possible de savoir

❿ La liberté pédagogique garantit au professeur des écoles la possibilité d'enseigner :

- a. ce qu'il veut
- b. avec les méthodes qu'il préfère
- c. sans respecter les programmes
- d. avec des méthodes pédagogiques adaptées aux difficultés de ses élèves

⓫ La déontologie du professeur lui dicte sa conduite professionnelle vis-à-vis de :

- a. son supérieur hiérarchique
- b. ses élèves
- c. les parents
- d. ses collègues

- 12) Quel philosophe a posé les trois principes qui régissent encore notre système d'instruction publique : gratuité, liberté et laïcité ?
- a. Denis Diderot  c. Jean-Jacques Rousseau  
 b. Nicolas de Condorcet  d. Voltaire
- 13) Les académies et les recteurs ont été créés :
- a. durant la Révolution française  c. durant le Premier Empire  
 b. sous le Consulat  d. sous Jules Ferry
- 14) Les compétences professionnelles s'acquièrent et s'approfondissent :
- a. en formation initiale  c. tout au long de la carrière  
 b. par l'expérience  d. par la formation continue
- 15) En tant que fonctionnaire de l'État, le professeur des écoles est sous l'autorité inconditionnelle de :
- a. l'État  c. le ministre de l'Éducation nationale  
 b. l'inspecteur de l'Éducation nationale  d. le directeur académique des services de l'Éducation nationale (Dasen)
- 16) De quand date l'allongement de la scolarité obligatoire à 14 ans ?
- a. 1882  c. 1959  
 b. 1936  d. 1989
- 17) Le conseil des maîtres est tenu de se réunir :
- a. une fois par mois  c. une fois par an  
 b. une fois par trimestre  d. deux fois par an
- 18) À quelle époque le concept d'échec scolaire est-il apparu ?
- a. Fin du XIX<sup>e</sup> siècle  c. Vers 1960  
 b. Dans les années 1920-1930  d. Dans les années 1990-2000
- 19) Sur quels critères a-t-on déterminé les REP + ?
- a. Les CSP défavorisées  c. Le taux d'échec scolaire  
 b. L'indice social  d. Le manque de moyens
- 20) Le professeur des écoles peut :
- a. exercer un droit syndical  c. exercer un droit de grève  
 b. exercer à titre professionnel une activité privée lucrative  d. arrêter d'exercer une activité présentant un danger grave et imminent
- 21) En vertu de la ponctualité, le professeur en école élémentaire doit être dans sa classe :
- a. moins de 5 minutes après ses élèves  c. 10 minutes avant ses élèves  
 b. en même temps que ses élèves  d. 15 minutes avant ses élèves
- 22) La loi pour une école de la confiance du 26 juillet 2019 repose sur les mesures suivantes :
- a. création d'un service public de l'école inclusive  c. détermination d'un projet pédagogique  
 b. amélioration des rythmes scolaires  d. abaissement de l'instruction obligatoire à l'âge de 3 ans
- 23) À l'heure actuelle, combien d'élèves quittent-ils l'école sans diplôme ?
- a. 5 %  c. 15 %  
 b. 10 %  d. 20 %
- 24) Qui est à l'origine de la méthode simultanée, laïcisée au XIX<sup>e</sup> siècle par l'école publique ?
- a. Jules Ferry  c. Jean-Frédéric Oberlin  
 b. Jean-Baptiste de La Salle  d. Jean-Denys-Marie Cochin

- 25 La laïcité exige des élèves qu'ils renoncent, à l'école, au port de :
- a. tous les signes religieux                       c. tous les signes religieux ostensibles
- b. tous les signes religieux visibles               d. tous les signes religieux clairement affichés
- 26 Le supérieur hiérarchique du professeur des écoles est :
- a. l'inspecteur de l'Éducation nationale (IEN)               c. le directeur d'école
- b. le directeur académique des services de l'Éducation nationale (Dasen)               d. le conseiller pédagogique généraliste
- 27 La loi Goblet de 1886 institue :
- a. la laïcisation du personnel                       c. l'obligation scolaire
- b. la suppression des emblèmes religieux dans les écoles               d. la fonctionnarisation des instituteurs publics
- 28 La méthode pédagogique qui consiste à revenir, quitte à en donner un tableau plus complet, sur ce que l'on a appris l'année précédente s'appelle :
- a. la méthode progressive                       c. la méthode simultanée
- b. la méthode individuelle                       d. la méthode concentrique
- 29 Pour maintenir le tissu scolaire dans les campagnes on crée :
- a. des RPI     c. des PIAL
- b. des REP     d. des Rased
- 30 L'organisation de la scolarité primaire en cycles date de :
- a. 1964     c. 2013
- b. 1989     d. 2019

## CORRIGÉS

1 a. et d. → Cours p. 22 ; 2 b. → Cours p. 28 ; 3 a. → Cours p. 43 ; 4 d. → Cours p. 30 ; 5 c. et d. → Cours p. 149, 187, 236 ; 6 a., b. et c. → Cours p. 55, 56, 79, 80 ; 7 a. et c. → Cours p. 66, 188 ; 8 b. et d. → Cours p. 64, 65, 158 et 159 ; 9 b., c. et d. → Cours p. 55, 83, 87, 89 ; 10 b. et d. → Cours p. 188 ; 11 b. → Cours p. 56, 89 ; 12 b. → Cours p. 23, 24, 81 ; 13 c. → Cours p. 24 ; 14 a., b., c. et d. → Cours p. 51, 67 ; 15 a. → Cours p. 57 ; 16 b. → Cours p. 30 ; 17 b. → Cours p. 66 ; 18 c. → Cours p. 41, 42 ; 19 a. et b. → Cours p. 53 ; 20 a., c. et d. → Cours p. 79 ; 21 c. → Cours p. 60 ; 22 a. et d. → Cours p. 43, 54 ; 23 d. → Cours p. 52 ; 24 b. → Cours p. 22 ; 25 c. et d. → Cours p. 83 ; 26 a. → Cours p. 57 ; 27 a. → Cours p. 29 ; 28 d. → Cours p. 29 ; 29 a. → Cours p. 37 ; 30 b. → Cours p. 38

## 1 L'histoire de l'école primaire

Il est tout à fait normal que certaines de ces questions vous déroutent, car la plupart d'entre elles exigent une bonne connaissance de l'histoire de l'école de la Renaissance à nos jours, notamment des grands courants de pensée qui l'ont traversée. À la lecture des éléments de cours, on constatera aisément que la Révolution française, héritière des Lumières, pose, au travers de nombreux débats, notamment sous l'impulsion de Condorcet, les questions d'instruction publique, d'éducation nationale, de liberté, d'obligation et de gratuité scolaires. La filiation entre Condorcet et Ferry est de fait manifeste. En conséquence, nous invitons les candidats au CRPE à lire ou relire quelques-uns des textes fondamentaux de ce philosophe, plus particulièrement *Cinq mémoires sur l'instruction publique* publiés en 1791 et disponibles en ligne. → Voir p. 23-24

Bon nombre de candidats pensent à tort qu'avant Jules Ferry, c'était « le désert pédagogique ». Le réseau des petites écoles s'est en fait construit durant l'Ancien Régime. Le siècle des Lumières a connu un formidable ébranlement éducatif dont la Révolution française est l'héritière. Le XIX<sup>e</sup> siècle, avec ses grandes lois scolaires s'échelonnant de 1816 à 1881-1882, est le siècle de l'école primaire. Il est donc important que le candidat au CRPE connaisse les grandes lignes des lois Guizot (1833), Falloux (1850), Duruy (1867) et Ferry (1881-1882). → Voir p. 28-30  
→ Voir p. 21-22  
→ Voir p. 22-23  
→ Voir p. 24-29

Par ailleurs, afin d'appréhender la philosophie qui a présidé à l'abandon des salles d'asile au profit d'une véritable maison d'éducation maternelle, on ne peut que suggérer de visionner l'excellent film d'Olivier Guignard *La Volière aux enfants* daté de 2006. Ce film permet de comprendre le rôle majeur joué par Marie Pape-Carpantier dans l'élaboration d'une pédagogie concrète destinée aux jeunes enfants. → Voir p. 27-28

Il ne faut pas pour autant minimiser les politiques éducatives du XX<sup>e</sup> siècle. Ce dernier sera le siècle des remises en question à savoir le plan Langevin-Wallon, l'école nouvelle, la rénovation de l'enseignement primaire, la création des cycles d'apprentissage, la lutte contre l'illettrisme et l'échec scolaire. → Voir p. 30-44

## 2 Les différentes dimensions du système éducatif

Rappelons que la compétence 2 du référentiel, « Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système et dans le cadre réglementaire de l'école », structure largement cette épreuve d'entretien.

Le candidat doit donc être capable de se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation et, en conséquence, manifester la capacité à se situer dans les différentes dimensions du système éducatif : institution scolaire, enjeux des politiques éducatives, établissement et rôle des différents conseils, partenaires de l'école, équipe éducative, classe, sécurité et sûreté des élèves, relations avec les parents, diversité, mixité...

Autant de points abordés dans les pages qui suivent, mais que le candidat devra consolider grâce aux divers entraînements proposés (questions avec réponses rédigées, QCM, exemples de mises en situation professionnelle et de questions du jury). → Voir p. 51-71

### **3 Les valeurs et exigences du service public et de la République**

Enfin, il ne faut pas oublier que la capacité attendue du candidat à se situer dans les différentes dimensions du système éducatif doit obligatoirement être évaluée par rapport aux valeurs et exigences du service public et de la République (droits et obligations des fonctionnaires, laïcité, neutralité, lutte contre les discriminations et les stéréotypes de tout ordre, promotion de l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes...).

→ Voir p. 79-93

Les éléments de cours consacrés aux valeurs et exigences du service public permettent surtout d'aborder deux compétences professionnelles essentielles : la compétence 1, « Faire partager les valeurs de la République », et la compétence 6, « Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques ».

Pour appréhender dans leur pleine dimension ces deux compétences, nous avons attiré l'attention du lecteur, au fil des thèmes abordés, sur les points suivants : cadre institutionnel, points de vigilance, conseils et écueils à éviter. Nous conseillons au candidat de les garder présents à l'esprit lors de l'entretien.

### **4 L'organisation des apprentissages et les révisions**

Afin de s'approprier au mieux les éléments essentiels de connaissance historique du système éducatif français et ses différentes dimensions, les valeurs de la République et les principes éthiques et déontologiques du métier de professeur des écoles, le candidat pourra utiliser le planning suivant. Il pourra l'utiliser de manière linéaire ou alors en fonction des difficultés mises à jour par le QCM d'autoévaluation.

Cours	Entrainements	Travail réalisé
<b>Connaitre l'histoire de l'école primaire française</b>		
Émergence de l'école contemporaine	Applications, p. 24	<input type="checkbox"/>
xix <sup>e</sup> siècle : le siècle de l'école primaire	Applications, p. 30	<input type="checkbox"/>
Les remises en question	Applications, p. 34	<input type="checkbox"/>
Des maîtres aux professeurs des écoles	Applications, p. 39	<input type="checkbox"/>
L'école du xxi <sup>e</sup> siècle, miroir des difficultés sociales et économiques	Application, p. 43 Consultation du site Éduscol Entrainements, p. 45	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Approfondir la connaissance de la compétence 4 : prendre en compte la diversité des élèves Thématique 1 : Penser la gestion de l'hétérogénéité, p. 101	<input type="checkbox"/>
Dates clés	Approfondir la connaissance de la compétence 4 : prendre en compte la diversité des élèves Thématique 2 : Sécuriser le parcours de l'élève, p. 117	<input type="checkbox"/>
Grands pédagogues et citations		
<b>Se situer dans les différentes dimensions du système éducatif</b>		
Enjeux des politiques éducatives	Approfondir la connaissance de la compétence 3 : connaître les élèves et les processus d'apprentissage Applications, p. 55 Thématique 5 : Rendre l'école bienveillante, p. 150	<input type="checkbox"/>
Fonctionnement de l'école primaire	Approfondir la connaissance de la compétence 2 : inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école Applications, p. 60 Reconstituer de mémoire l'organigramme, p. 57	<input type="checkbox"/>
	Thématique 3 : Percevoir les enjeux de l'école maternelle, p. 132	<input type="checkbox"/>
	Thématique 4 : Percevoir les enjeux du cycle 3, p. 142	<input type="checkbox"/>
École, protection et prévention	Approfondir la connaissance de la compétence 6 : agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques	<input type="checkbox"/>
	Applications et mise en situation, p. 63	<input type="checkbox"/>
	Thématique 6 : Agir sur le climat scolaire, p. 164	<input type="checkbox"/>
Équipe éducative, équipe pédagogique	Approfondir la connaissance de la compétence 10 : coopérer au sein d'une équipe Thématique 7 : Travailler en équipe, p. 183	<input type="checkbox"/>

→

Cours	Entrainements	Travail réalisé
Une école ouverte sur le monde	Approfondir la connaissance de la compétence 12 : coopérer avec les parents d'élèves Approfondir la connaissance de la compétence 13 : coopérer avec les partenaires de l'école Applications et mise en situation, p. 68, 70 et 71 Thématique 8 : Favoriser les relations école/famille, p. 198 Entrainements, p. 72-73	<input type="checkbox"/>
<b>Connaitre les valeurs et exigences du service public et de la République</b>		
Droits et obligations des fonctionnaires	Approfondir la connaissance de la compétence 6 : Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques Thématique 9 : Assoir son autorité, p. 212	<input type="checkbox"/>
Laïcité à l'école	Mise en situation, p. 88 Mises en situation professionnelle 1 à 5, p. 245	<input type="checkbox"/>
Éducation aux droits de l'homme	Mises en situation professionnelle 6 à 10, p. 245-246	<input type="checkbox"/>
Lutte contre les discriminations et les stéréotypes	Approfondir la connaissance de la compétence 1 : faire partager les valeurs de la République Thématique 10 : Mettre en œuvre les parcours durant la scolarité de l'élève, p. 223	<input type="checkbox"/>
Promotion de l'égalité filles-garçons	Mise en situation, p. 94 Entrainements, p. 95-96	<input type="checkbox"/>
<b>Entrainement à l'entretien</b>		
Présenter son parcours, p. 240-241		<input type="checkbox"/>
Première simulation : La prise en charge du jeune enfant, p. 254		<input type="checkbox"/>
Seconde simulation : La lutte contre les discriminations et les stéréotypes, p. 255		<input type="checkbox"/>



# PARTIE 1

## Connaissance du système éducatif

- 1** Connaître l'histoire de l'école primaire française ..... 20
- 2** Se situer dans les différentes dimensions du système éducatif ..... 50
- 3** Connaître les valeurs et exigences du service public et de la République ..... 78



# COURS

Il n'est pas inutile de rappeler qu'une parfaite connaissance de l'histoire de l'école primaire, des grands débats et des lois fondamentales qui l'ont forgée, est attendue des candidats au CRPE.

## CONSEILS

Pour illustrer et surtout confirmer le propos, citons cet extrait d'un rapport de jury :

« De manière générale, chez la plupart des candidats, si le fonctionnement de l'école primaire est généralement connu, en revanche les **enjeux liés aux politiques éducatives** ne sont pas suffisamment bien appréhendés. [...] La question du "pourquoi ?" l'existence de telle loi, tel règlement reste généralement sans réponse. La compétence 2 du référentiel : "Inscrire son action dans le **cadre des principes fondamentaux du système éducatif** et dans le cadre réglementaire de l'école" (**connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'école, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et son organisation en comparaison d'autres pays européens**) s'inscrit pourtant largement dans la finalité de l'épreuve. Si la plupart des candidats connaissent les principaux éléments d'organisation et de fonctionnement de l'école primaire, ils peinent presque toujours à y donner du sens. Cette faiblesse est à mettre en relation avec le **déficit de connaissances historiques relatives à l'évolution du système éducatif, aux grandes étapes, aux grandes réformes et aux contextes historiques** qui peuvent les expliquer. Sans le support de ces fondements culturels, les politiques éducatives sont, dans le meilleur des cas, décrites, mais jamais appréhendées sous l'angle de leurs enjeux. Ainsi, les candidats ne peuvent pas expliquer **la spécificité française de la laïcité**. Un pas qualitatif dans la préparation serait franchi si les candidats pouvaient passer d'une approche descriptive des faits, des normes ou des principes à la compréhension de leurs enjeux » (académie de Lille, session 2014).

## 1 Émergence de l'école contemporaine

Bien avant Jules Ferry, avec l'essor de l'imprimerie, la concurrence entre l'Église catholique et les Églises protestantes, puis avec le formidable ébranlement éducatif des Lumières et la Révolution française, l'institution scolaire se constitue de plus en plus nettement comme enjeu social et politique.

### A. Le temps des petites écoles

Sous la Renaissance, quelques écoles paroissiales s'emploient à enseigner les rudiments de base : lire et prier, parfois écrire et compter. Avec l'essor de l'imprimerie et la concurrence entre l'Église catholique et les Églises protestantes, les petites écoles se multiplient durant les <sup>xvi</sup>e et <sup>xvii</sup>e siècles et jouent un rôle décisif dans l'accès au savoir.

Dans la plupart des petites écoles, le maître encore appelé *clerc laïc* ou *magister* utilise alors la **méthode individuelle**, consistant à instruire chaque élève indépendamment des autres. Le maître s'adapte à la diversité des élèves et des scolarités mais aussi des manuels.

Jean-Baptiste de La Salle (1651-1719) et les Frères des écoles chrétiennes imaginent de mettre en œuvre le **mode simultané**. Ce dernier consiste à répartir les enfants selon leur âge et le niveau de connaissances et à assurer à chaque niveau le même enseignement, en faisant faire les mêmes exercices, sans dissocier chronologiquement l'apprentissage de l'écriture de celui de la lecture et même du calcul. Les élèves progressent du même pas simultanément.

#### INFORMATIONS-CLÉS À RETENIR

- Rudiments de base : lire et prier, parfois écrire et compter.
- Maître (*clerc laïc* ou *magister*) applique la méthode individuelle.
- Jean-Baptiste de La Salle, les Frères des écoles chrétiennes, la méthode simultanée.

## B. L'ébranlement éducatif du siècle des Lumières

Caradeuc de La Chalotais (1701-1785) publie en 1763 un projet de réforme de l'enseignement au titre très explicite : *Essai d'éducation nationale ou Plan d'études pour la jeunesse*. Il y affirme que l'école doit sortir de la tutelle de l'Église et, son objectif étant de préparer les individus à remplir une fonction sociale, être sous la direction de l'État. À la même époque, Jean-Jacques Rousseau (1712-1778), dans l'ouvrage *Émile ou De l'éducation*, énonce dans le processus éducatif deux valeurs qui se révèlent encore aujourd'hui comme « nouvelles » : le respect de la situation d'enfance et la connaissance des caractères qui définissent cette situation par rapport à celle de l'adulte.

Denis Diderot (1713-1784) voit dans l'instruction et la science un puissant moyen de libération des esprits et la condition du progrès humain. Aussi pose-t-il le principe que l'instruction est due à tous et qu'il incombe à l'État de la distribuer aussi largement que possible. Toutefois, certains philosophes et non des moindres, dont Voltaire, au même titre que le roi et son administration, ne voient guère l'utilité d'instruire les paysans.

Aussi, au XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est bien l'Église qui, beaucoup plus que la plupart des gens « éclairés », demeure le principal soutien de l'instruction populaire. L'Église catholique a eu incontestablement, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, Jean-Baptiste de La Salle comme figure emblématique des écoles de charité. Le créateur de la congrégation des Frères des écoles chrétiennes est à l'origine de la méthode simultanée qui préfigure la forme scolaire des siècles suivants : l'école publique du XIX<sup>e</sup> siècle s'y ralliera en la laïcisant.

L'Église protestante compte parmi les siens, en cette fin de XVIII<sup>e</sup> siècle, le fondateur des premières salles d'asile en la personne du pasteur Jean-Frédéric Oberlin (1740-1826). La grande innovation de Jean-Frédéric Oberlin, que l'on peut qualifier de pasteur pédagogue et animateur rural, est, sans doute, la création des « poêles à

tricoter », où les enfants âgés de moins de sept ans, sous la responsabilité de « conductrices de la tendre enfance », sont préparés à l'entrée dans les classes élémentaires.

#### INFORMATIONS-CLÉS À RETENIR

- La Chalotais, *Essai d'éducation nationale*.
- Jean-Jacques Rousseau, *Émile ou De l'éducation*.
- Denis Diderot, instruction due à tous.
- Jean-Frédéric Oberlin, les poêles à tricoter.

→ Entraînements  
1 et 2 p. 45

### C. Révolution et éducation nationale, le temps des débats

Malgré l'émergence durant le XVIII<sup>e</sup> siècle de l'idée d'un État enseignant, l'État monarchique ne veut pas s'emparer de l'idéal pédagogique promu par le siècle des Lumières et confirme les évêques dans la direction de l'enseignement élémentaire. La Révolution va ouvrir le champ des possibles.

En 1792, Nicolas de Condorcet (1743-1794) présente à l'Assemblée législative son « Rapport et projet de décret sur l'organisation générale de l'instruction publique ». Ce rapport est un acte de foi en la vertu de l'instruction, pour assurer le perfectionnement indéfini et le bonheur de l'espèce humaine. Il réunit trois des principes qui régissent notre système d'instruction publique : gratuité, liberté et laïcité.

Le décret Bouquier, adopté le 29 frimaire an II (19 décembre 1793), constitue véritablement la première loi scolaire sur l'enseignement primaire que le gouvernement révolutionnaire entend faire passer dans la réalité. Celle-ci institue l'obligation scolaire « au moins pendant trois années consécutives » pour les enfants âgés d'au moins six ans accomplis, la gratuité de l'enseignement et donc la rémunération des enseignants par l'État. Par ailleurs, ce décret proclame que « l'enseignement est libre ».

La loi Lakanal, adoptée le 27 brumaire an III (17 novembre 1794), révèle une triple préoccupation : fixer la distribution des écoles primaires (une pour mille habitants) ; étoffer le programme d'enseignement ; affirmer la liberté d'enseignement. Chaque citoyen a la possibilité « d'ouvrir des écoles particulières et libres », les parents sont libres du choix de leur école et il n'y a aucune obligation scolaire. Cette loi, considérée comme la plus complète et la plus réussie des lois révolutionnaires pour l'enseignement primaire, ne dure que moins d'un an.

En effet, Daunou fait voter, le 3 brumaire an IV (25 octobre 1795), ce que l'on peut qualifier de dernière grande loi révolutionnaire sur l'instruction publique. Cette loi constitue un retour en arrière par rapport aux différents projets et réalisations qui l'ont précédée. De fait, il n'est plus question d'obligation et de gratuité. La création des écoles est laissée à l'appréciation voire au bon vouloir des autorités départementales, chargées d'en établir une ou plusieurs par canton. C'est un net recul puisqu'il n'y a plus obligation d'ouvrir une école par commune. Les instituteurs ne sont plus rétribués par la République mais par leurs élèves.

### INFORMATIONS-CLÉS À RETENIR

- Nicolas de Condorcet, les trois grands principes de son projet : gratuité, liberté et laïcité.
- Décret Bouquier institue l'obligation scolaire, la gratuité et la liberté de l'enseignement.

## D. Législation consulaire et impériale : centralisation et stabilisation

Avec les décrets impériaux du 10 mai 1806 et du 17 mars 1808 est créée l'Université impériale. Avec ces décrets, l'Université impériale reçoit le monopole de l'enseignement public. « Les petites écoles, écoles primaires, où l'on apprend à lire, à écrire, et les premières notions de calcul » sont intégrées dans la structure universitaire, au sixième et dernier rang.

L'Université impériale est réglée et gouvernée par le grand-maitre. Sous l'autorité de ce dernier, nommé et révoqué par l'empereur, sont placés les recteurs d'académie, les inspecteurs et les conseils académiques. On détermine alors les chefs-lieux d'académie. Le renforcement de la centralisation s'opère grâce aux actions conjuguées des préfets et des recteurs.

### INFORMATIONS-CLÉS À RETENIR

Université impériale, création des académies, recteurs et inspecteurs d'académie.

### APPLICATION 1

Quelles sont les deux méthodes d'enseignement qui ont cours durant l'Ancien Régime ?  
Quelles sont leurs caractéristiques ?

→ Corrigé p. 46

### APPLICATION 2

Pourquoi le décret Bouquier peut-il être considéré comme la première loi sur l'enseignement primaire ?

→ Corrigé p. 46

### APPLICATION 3

La loi Daunou est considérée par nombre d'historiens comme une loi de renonciation. Pour quelles raisons ?

→ Corrigé p. 46

## 2 XIX<sup>e</sup> siècle : le siècle de l'école primaire

Les différentes lois scolaires qui émaillent le XIX<sup>e</sup> siècle confortent le caractère public de l'école primaire. Celle-ci devient alors une affaire d'État. Quand Jules Ferry accède au ministère de l'Instruction publique, la révolution n'intervient plus dans les effectifs mais dans les esprits. L'école communale a désormais pour mission de populariser les Lumières et d'enraciner la République dans l'esprit du futur citoyen.

## A. L'État et l'enseignement primaire

L'**ordonnance du 29 février 1816** est couramment présentée comme l'un des textes fondateurs de l'enseignement public au XIX<sup>e</sup> siècle. En affirmant dans l'article 14 que « toute commune sera tenue de pourvoir à ce que les enfants qui l'habitent reçoivent l'instruction primaire, et à ce que les enfants indigents la reçoivent gratuitement », elle met en place le principe d'obligation scolaire. Celui-ci ne connaîtra sa pleine application que beaucoup plus tard, car il ne s'impose pas encore aux individus mais uniquement aux communes. En cela, ce texte est fondateur.

Par ailleurs, cette ordonnance exige que les maîtres soient titulaires d'un brevet de capacité délivré par le recteur, après examen passé devant un fonctionnaire de l'instruction publique. Une telle exigence constitue un progrès par rapport à la période antérieure, où certains maîtres présentaient des compétences limitées. Cette obligation de détention d'un brevet de capacité perdurera jusqu'à la loi du 18 septembre 1940, qui imposera aux instituteurs la détention du baccalauréat.

### INFORMATIONS-CLÉS À RETENIR

Ordonnance de 1816 :

- principe d'obligation scolaire ;
- brevet de capacité pour les maîtres.

## B. De l'école primaire d'État de garçons à celle de filles

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, l'État ne dispose pas des finances et du personnel nécessaires pour fonder un service public, il manque même des renseignements les plus élémentaires (notamment au sens statistique). Avec l'ordonnance de 1816, l'État s'en était donc remis aux initiatives locales ou particulières pour fonder les écoles. Dix-sept ans plus tard, l'administration municipale a réalisé d'incontestables progrès. Délibérations et budgets des conseils municipaux sont régulièrement soumis aux préfets ; l'État peut agir.

La **loi Guizot du 28 juin 1833** est une première charte complète et détaillée de l'enseignement primaire en France, qui fait de l'école une affaire d'État. Il y a partage de compétences entre :

- **les communes**, qui se chargent des aspects matériels ;
- **les départements**, qui sont responsables de l'ouverture et de l'entretien des écoles normales de garçons ;
- et **l'État**, qui assure la direction générale de l'enseignement (création du *Manuel général de l'instruction primaire* – bulletin quasi officiel – et du corps des inspecteurs pour stimuler le zèle des instituteurs).

### INFORMATIONS-CLÉS À RETENIR

Loi Guizot (1833) :

- l'école devient une affaire d'État ;
- ouverture d'écoles normales de garçons, création du corps des inspecteurs.

La **loi Falloux**, votée en mars 1850, apparaît dans l'historiographie républicaine comme un dispositif législatif réactionnaire. Le moindre des paradoxes est qu'elle

est également le premier texte législatif depuis la Révolution dans lequel il est question des écoles primaires de filles. Celles-ci, en effet, entrent dans le champ d'application de la loi, les communes de plus de 800 habitants étant tenues d'y veiller. Autre point positif : cette loi prévoit le relèvement à 600 francs du traitement minimum des institutrices. Cependant, les points de régression sont nombreux :

- le droit d'inspection dans les écoles primaires n'est pas seulement réservé au recteur, aux inspecteurs et aux délégués cantonaux, mais étendu aux maires, aux curés et aux ministres des autres cultes ;
- non seulement l'entretien d'une école normale n'est pas obligatoire pour le département mais, lorsqu'elle existe, elle peut être supprimée par le conseil général ou par le ministre ;
- enfin, la loi vise à renforcer l'enseignement confessionnel, et l'Église obtient davantage de liberté pour ouvrir des écoles privées. De nombreuses dispenses du brevet sont ainsi prévues pour les institutrices congréganistes et, pour les sœurs, une simple lettre d'obédience fournie par leur supérieure tient lieu de certificat de capacité.

Toutefois, malgré son caractère réactionnaire, la loi Falloux constitue une étape majeure dans l'histoire de l'enseignement des filles, dans le sens où elle fait émerger une école spécifiquement féminine.

#### INFORMATIONS-CLÉS À RETENIR

Loi Falloux (1850) :

- ouverture d'écoles de filles dans les communes de plus de 800 habitants ;
- renforcement de l'enseignement confessionnel ;
- dispense du brevet pour les institutrices congréganistes ;
- lettre d'obédience pour les sœurs.

Les progrès rapides des congréganistes finissent par inquiéter le gouvernement impérial qui ne peut plus, d'ailleurs, compter sur le soutien inconditionnel de l'Église, hostile à sa politique italienne. Avec Victor Duruy, ministre de 1863 à 1869, est alors promulguée **la loi sur l'enseignement primaire du 10 avril 1867**. Cette loi représente la dernière étape avant la série des grandes lois républicaines. Elle apparaît comme une mise à jour de la loi de 1850, avec la correction des lacunes apparues à l'usage. Elle exprime en même temps de nouvelles exigences traduisant une tout autre attitude vis-à-vis de l'école. Tout d'abord, en stipulant que les institutrices ne pourront plus être remplacés par des congréganistes dans les écoles publiques, la loi Duruy prône une laïcisation partielle. Elle donne ensuite des facilités supplémentaires aux communes qui voudraient instaurer la gratuité, notamment en donnant la possibilité, dans certains cas, de subventions du département et même de l'État. La loi abaisse le seuil d'ouverture des écoles de filles à 500 habitants qui, avec la loi Falloux, était de 800. Par ailleurs, des garanties de traitement sont assurées aux institutrices. En sortant ainsi de la misère féminine précédente, on espère se procurer plus facilement les institutrices laïques qui font cruellement défaut. La loi Duruy introduit l'histoire et la géographie parmi les disciplines obligatoires de l'enseignement élémentaire.

Notons enfin qu'aux yeux des républicains la formation des maîtres étant un enjeu capital, **la loi Paul Bert du 9 août 1879**, dans la continuité de loi Guizot, fait alors obligation aux départements d'avoir une école normale de filles, comme de garçons.

#### INFORMATIONS-CLÉS À RETENIR

- Loi Duruy (1867) : laïcisation partielle, seuil d'ouverture des écoles de filles abaissé à 500 habitants.
- Loi Paul Bert (1879) : obligation d'ouvrir des écoles normales de filles.

### C. De la salle d'asile à l'école maternelle, ou l'invention du jeune enfant

Avant la fondation effective de la salle d'asile, des notables et des philosophes français et européens, à l'instar de Jean-Frédéric Oberlin, se préoccupent également d'organiser la garde éducative des jeunes enfants. Si les premières initiatives sont relativement simultanées, les motivations sont diverses mais présentent toutes néanmoins une ambition pédagogique. En France, l'éducation de la première enfance devient tard dans le siècle une véritable préoccupation des pouvoirs publics. C'est la bienfaisance privée qui se charge, sous la monarchie censitaire (1815-1848), des premières fondations à Paris. La marquise de Pastoret crée alors, en 1826, un **comité des salles d'asile**, composé de douze femmes, dont quatre protestantes. Grâce à ce comité, la première salle d'asile parisienne est ouverte. Quelques mois plus tard, en 1827, le philanthrope Jean-Denys-Marie Cochin, maire du plus pauvre arrondissement de Paris, inquiet des conséquences de l'oisiveté sur les jeunes enfants dont les mères travaillent dans les fabriques, fonde à son tour une deuxième salle d'asile.

L'institution des salles d'asile reçoit sa première consécration officielle de Guizot, qui la déclare premier degré de l'enseignement primaire. Dès l'origine, les promoteurs de la salle d'asile aménagent l'espace en fonction des exigences de la discipline et de l'enseignement. Les textes officiels de 1837-1838 et ceux de 1855 placent l'instruction religieuse, puis les exercices moraux au cœur du programme. L'éducation physique collective y occupe également une place importante. Toutefois, le programme de la salle d'asile ne se limite pas à la seule éducation de l'âme et du corps. Ainsi, la circulaire du 9 avril 1836 prévoit l'initiation des petits élèves à la lecture, à l'écriture, aux chiffres ordinaires, à quelques nombres et à l'histoire naturelle. Le programme de 1855, encore plus ambitieux car ajoutant d'autres apprentissages, suscite bien évidemment des réticences : l'instruction est jugée trop poussée et anticipant sur l'instruction élémentaire.

#### INFORMATIONS-CLÉS À RETENIR

- Marquise de Pastoret : création d'un comité de salles d'asile.
- Jean-Denys-Marie Cochin : création d'une salle d'asile à Paris en 1827.
- Salle d'asile = premier degré de l'enseignement primaire (loi Guizot).
- L'instruction dispensée dans les salles d'asile est jugée trop poussée.

Sous l'influence de Marie Pape-Carpantier (directrice de salle d'asile) s'élabore alors une pédagogie plus concrète. Elle est en partie inspirée des jardins d'enfants de l'Allemand Frédéric Fröbel, qui s'inscrit dans le courant de pensée de Pestalozzi et

CRPE  
2023  
2024

M1 • M2

# PRÉPARER LES MISES EN SITUATION

Connaissance du système éducatif

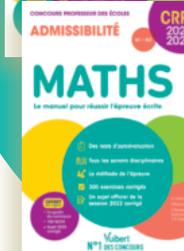
## Le manuel pour réussir l'entretien - Partie 2

- **30 questions d'autoévaluation** pour réviser efficacement
- **Tous les savoirs pour enseigner**
- **Toutes les problématiques du métier** de professeur des écoles associées aux **compétences professionnelles**
- **14 mises en situation (dont 2 sujets 2022)** pour s'entraîner et être prêt le jour J
- **La méthode de l'épreuve** et les conseils des formateurs

## Dans la même collection

ADMISSIBILITÉ

ADMISSION



**OFFERT  
en ligne**

- Le guide du concours
- 50 QCM interactifs

**N°1** Vuibert  
DES CONCOURS

ISBN : 978-2-311-21398-0



9 782311 213980